



Saint Caprais de Lerm

Le mot du maire :

Chères habitantes, Chers habitants,

Ce bulletin est l'occasion pour l'équipe municipale de vous proposer un point d'étape sur les réalisations en cours et à venir des différents dossiers de notre commune.

Concernant les travaux des logements sociaux communaux, ils se terminent et leur location permettra d'accueillir de nouvelles familles dans notre village.

La transformation de notre centre bourg se poursuit puisque dès l'automne nous devrions commencer les travaux d'aménagement de la rue de l'église et du parvis. En effet, grâce au soutien de l'Agglomération d'Agen et à l'obtention d'une subvention d'état, nous allons refaire la voirie et le réseau pluvial de cette rue.

La route du plateau vient d'être achevée sur la partie appartenant à notre commune. L'entretien courant des voiries est bien sûr maintenu.

Le déploiement de la fibre optique se poursuit et nous devrions fin 2023 atteindre un taux proche des 92 % de logements raccordables. Même si nous devons déplorer un peu de retard dans ce dossier, nous tenions à remercier tous les usagers qui ont procédé à leur obligation d'élagage pour permettre ce déploiement.

La période estivale arrivant et au vu des derniers événements sur la commune, nous vous invitons à vous inscrire à l'opération « tranquillité vacances ». Les services de gendarmerie se chargent alors de surveiller votre logement. Pour vous inscrire, vous pouvez utiliser le service en ligne ou vous rendre à la brigade de gendarmerie de Puymirol.

En attendant, nous vous souhaitons un bel été et de bonnes vacances !

Cécile GENOVESIO et l'équipe municipale

Sommaire

Page d'accueil.....	Page 1
Infos budget.....	Pages 2 à 4
Infos municipales..	Pages 5 à 12
Infos aggro.....	Pages 13 à 14
La vie au village...	Pages 15 à 23
Etat Civil.....	Page 24

Heures d'ouverture de la Mairie

Lundi..... de 13h30 à 17h30
Mercredi, vendredi... de 9h00 à 12h00
et de 13h30 à 17h30
Le samedi sur rendez vous

Contact avec Madame le maire

Le mercredi de 16h00 à 18h00
et sur rendez vous le samedi matin

Téléphone : 05 53 95 50 94

Mail : mairie-stcaprais@collectivite47.fr

CONSULTEZ LES ACTUALITÉS OU ÉVÉNEMENTS DE LA COMMUNE



Sur le Site internet : <http://saintcapraisdelerm.fr/>

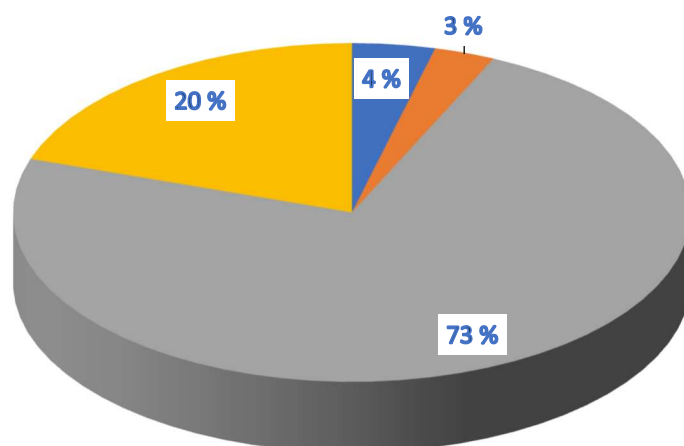
Page FACEBOOK : Commune Saint Caprais de Lerm

Infos budget

Le Budget 2023

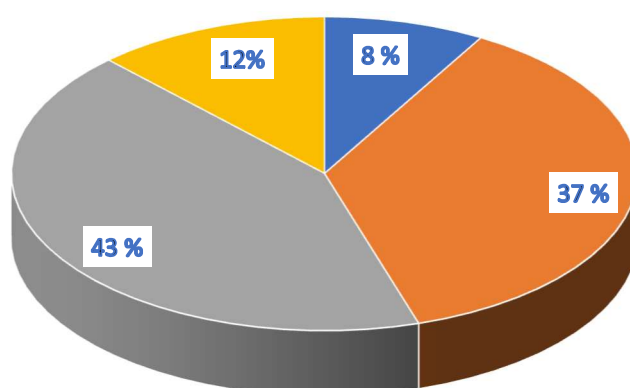
Investissement

Dépenses d'investissement 825 K€



- 16 Emprunts et dettes assimilés
- 20 Immobilisations incorporelles
- 21 Immobilisations corporelles
- 001 Déficit d'investissement reporté

Recettes d'investissement 825 K€



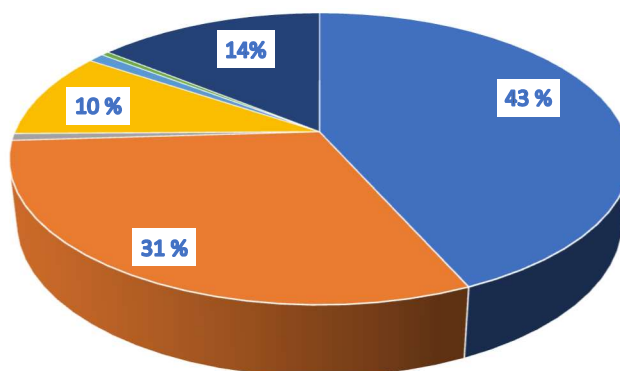
- 10 Dotations, fonds divers, FCTVA et réserves
- 13 Subventions d'investissement reçues
- 16 Emprunts et dettes assimilés
- 1 Virement de la section de fonctionnement

Infos budget

Le Budget 2023

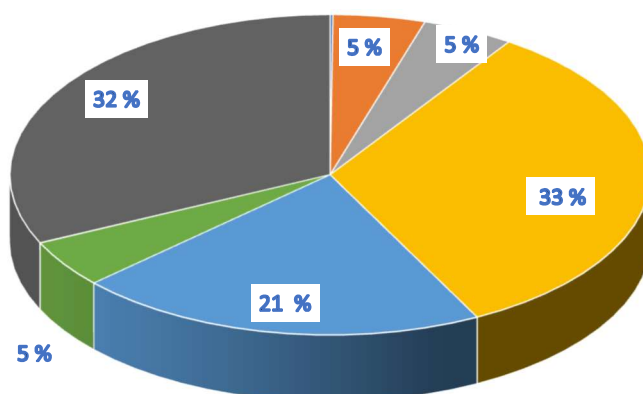
Fonctionnement

Dépenses de fonctionnement 707 K€



- 011 Charges à caractère général => 43%
- 012 Charges de personnel et frais assimilés => 31%
- 014 Atténuations de produits =>1%
- 65 Autres charges de gestion courante =>10%
- 66 Charges financières =>1%
- x Versement à la section d'investissement =>14%
- 68 Dotations aux amortissements et dépréciations =>0,5%

Recettes de fonctionnement 707 K€



- 013 Atténuations de charges => 0,14%
- 70 Produits des services, domaine et ventes diverses => 5%
- 73 Impôts et taxes => 5%
- 731 Impositions Indirectes => 33%
- 74 Dotations, subventions et participations => 21%
- 75 Autres produits de gestion courante => 5%
- 76 Produits financiers => 0,01%
- 77 Produits exceptionnels => 0,04%
- 002 Excédent de fonctionnement reporté => 32%

Infos budget

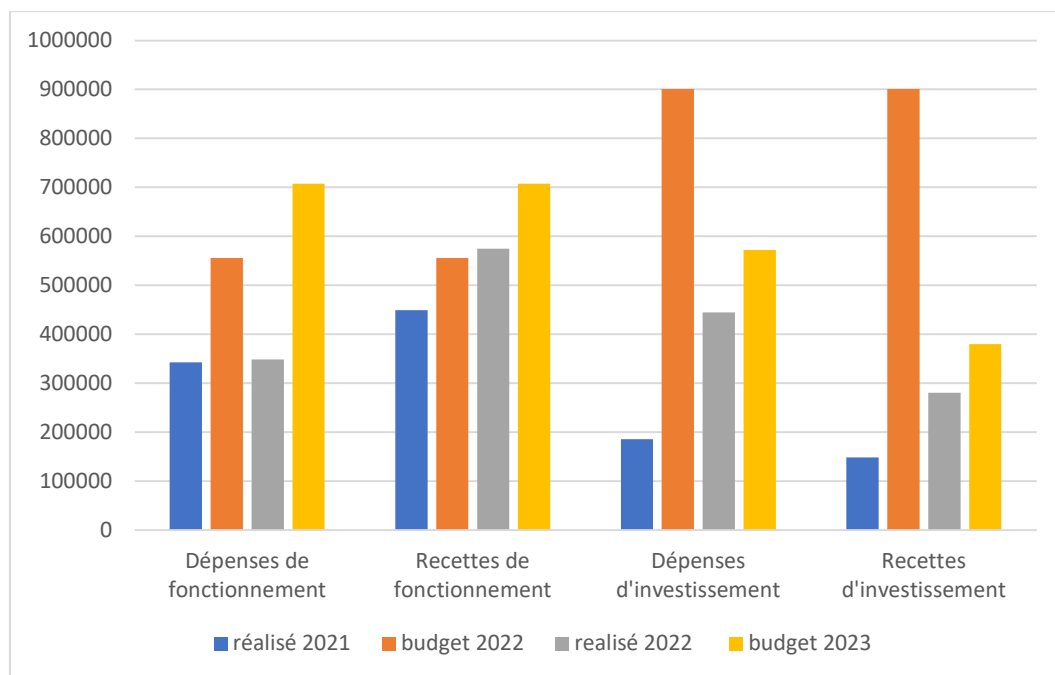
L'évolution du budget de notre commune

Le Budget investissement prévu en 2022 n'a pas été réalisé dans sa globalité car les travaux du bâtiment IMBERT ont pris du retard. La livraison des appartements est prévue début d'été.

Le budget

Dépenses d'investissement 2023 prévoit donc la fin des travaux et la réfection de la rue de l'église

Recettes d'investissement 2023 prend en compte le versement de toutes les subventions attendues sur ces 2 projets



Taux d'imposition 2023

Fidèle à ses engagements, le conseil municipal a décidé cette année encore, de ne pas augmenter les différents taux d'imposition en 2023.

Ils resteront identiques à 2022 à savoir :

- ✓ Taxe foncière sur les propriétés bâties : 43.69%
- ✓ Taxe foncière sur le non bâti : 88.28 %
- ✓ Taxe d'habitation des résidences secondaires et autres locaux meublés non affectés à l'habitation principale (THS) 10.71 %

Ces taux s'appliquent aux valeurs locatives fixées et indexées par l'état, qui nous vous le rappelons cette année devraient augmenter de 7.4 %.



Infos municipales

Immeuble Imbert : la fin des travaux est proche

Le chantier de rénovation du bâtiment Imbert, réhabilité en 3 logements sociaux, touche à sa fin. Les travaux de finitions intérieures et extérieures sont en cours, les façades en pierres apparentes ont été restaurées par l'entreprise LE DU.

Les volets coulissants et les portiques des jardins ont été installés démarquant chaque appartement d'une couleur différente.

Le dernier gros œuvre est réalisé.

Les travaux de la VRD, (voirie et réseaux divers) effectués et E.S.B.T.P a fini l'aménagement du nouveau parking. En partenariat avec l'agglomération d'Agen et son plan lumière deux lampadaires solaires autonomes de Fonroche Lighting y ont été installés.

Les appartements sont quasi-prêts à accueillir leurs nouveaux occupants : les prospections à candidature ont été lancées, les visites des appartements vont commencer, nous espérons accueillir nos nouveaux locataires au 1er juillet.



Ce projet Imbert s'accompagnera prochainement de la réfection de la rue de l'église, rendue nécessaire par les travaux en cours et le réseau pluvial vétuste.

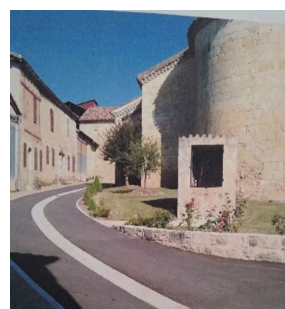
Un appel d'offre au marché public a été lancé à cet effet.

Des subventions ont été demandées et à ce jour, nous avons reçu l'accord de l'état qui financera 35% du projet au travers de la DETR, l'Agglo d'Agen nous accompagnera à hauteur de 10 000€ et nous sommes encore en attente d'autres réponses (département...)

Nous souhaitons débiter les travaux en septembre.



La rue de l'église aujourd'hui



Le projet de revêtement

Infos municipales

Les travaux de voirie sur notre commune

L'entretien des voiries communales représente une part importante du budget de notre commune. Cette année la rénovation de voirie s'est portée sur la route 505 du plateau de Margastau, du chemin du moulin au lieu-dit Colombie, couvrant plus de 6000 m² de revêtement à refaire et 900 mètres d'accotements à arraser pour un coût s'élevant à 77 917 € HT. C'est l'entreprise DETP DELBES qui a effectué ces travaux.

A noter que, depuis ce début d'année 2023, l'Agglomération d'Agen a décidé de rétrocéder aux municipalités les voies communales qu'elle entretenait jusque-là : pour Saint Caprais de Lerm la route de Puymirol est concernée, du lotissement de l'Autheronne au lieu-dit Malbès. Une aide compensatrice a été votée en bureau d'agglomération d'Agen afin d'aider à l'entretien et au bon fonctionnement de la route qu'elle délaisse.



Réseau d'adduction d'eau potable (AEP)

Face à des teneurs en CVM élevées sur le réseau d'eau potable, des purges ont été installées sur notre commune et, sur des zones déterminées, des packs d'eau sont distribués durant les périodes de forte concentration en CVM : le chlorure de vinyle monomère est une molécule présente dans les canalisations d'eau en PVC posées avant 1980. Cette molécule, présente sur l'ensemble de l'agglomération d'Agen, nécessite le renouvellement du réseau. Cela a commencé sur notre commune par la création d'une nouvelle canalisation d'eau potable au niveau des lieux dit Colombet, chemin de Tabard, chemin de Bigorre. Les travaux d'une longueur totale de 2200 mètres linéaires se sont achevés par l'installation de compteur individuel sur le domaine public.

Infos municipales

L'ACCUEIL DES ENFANTS DE LA COMMUNE EN PERISCOLAIRE ET PENDANT LES VACANCES

La mairie propose pour les enfants du RPI un accueil périscolaire le matin et le soir.

Le mercredi les enfants de St Caprais sont également accueillis pour la journée dans les locaux de l'école de Saint Caprais et les enfants de Sauvagnas dans les murs de l'école de leur village

Pendant les vacances scolaires les enfants de Saint Caprais sont accueillis dans 2 centres aérés avec qui la commune a signé une convention :

✓ Les Amis du RPI à St Nicolas de la Balerne

Depuis la signature de la convention le 1er avril 2022, la commune participe à hauteur de 5€ par jour et par enfant. En 2022, 9 enfants ont été accueillis sur 135 journées

Au total la commune a versé 560€ (depuis la signature de la convention soit d'avril à décembre)

✓ Le centre aéré de Saint Ferréol A.L.I.J.P.A (Association Laïque Intercommunale Jeux et Plein Air)

La commune participe à hauteur de 19€ par jour et par enfant.

En 2022, 19 enfants ont été accueillis sur

- 187 journées de vacances
- 49 mercredis complets et
- 41 demi-journées de mercredi.

Au total la commune a versé 4987.20€ à l'A.L.I.J.P.A

IMPORTANT :

Compte tenu du coût élevé que représente la participation versée par la commune aux centres aérés, nous demandons aux parents de privilégier l'accueil périscolaire de Saint Caprais les mercredis. Merci à vous !

La sécurité de nos enfants : le gilet jaune



PETIT RAPPEL à nos COLLEGIENS et LYCEENS

Nous avons constaté qu'une minorité d'entre eux porte leur gilet aux arrêts de bus

**C'est vrai qu'il est jaune,
Il est moche,
Il ne va avec rien
Mais il peut vous sauver la vie !**

Alors ne le laissez pas au fond du sac....

Portez-le !

Infos municipales

Défense extérieure contre l'incendie DECI Commune de Saint Caprais de Lerm



Conformément au code général des collectivités territoriales, le service public de Défense Extérieure Contre l'Incendie est placé sous l'autorité du maire. La commune doit s'assurer de l'existence, de la suffisance et de la disponibilité des ressources en eau pour lutter contre l'incendie. Aucun permis de construire pour une habitation n'est délivré sans la présence d'une DECI dans un périmètre de 400 mètres par voie routière.

Ainsi dans un secteur sans DECI pour bénéficier d'un permis de construire le propriétaire doit installer sa propre défense incendie soit par la mise en place d'une citerne souple de 30 mètres cubes ou la création d'une piscine privée qui pourra faire office de réserve toujours d'une capacité supérieure de 30 mètres cubes.

Pour les habitations existantes la municipalité doit se mettre en conformité, la préfecture a rappelé aux municipalités que toute carence en la matière est susceptible d'engager la responsabilité administrative et pénale du maire et de la commune.

La création de poteaux incendie est la solution la plus simple mais dans nos campagnes le débit d'eau est insuffisant pour leur création, il ne reste que la pose de bâches incendie, des réserves souples d'eau de 30 mètres cubes.

Cet arrêté oblige les communes rurales à installer tous les 400 mètres des bâches incendie avec toutes les complications que cela comporte pour trouver les terrains nécessaires à leur installation et toutes les conséquences sur les beaux paysages de nos campagnes. Cette loi inappropriée à nos territoires ruraux, nous contraint et nous coûte car l'installation d'une bâche, terrassement compris s'élève à 8 500 €.

Un schéma communal a été défini afin d'installer des réserves d'eau dans les zones les plus densément peuplées de notre commune.

Nous avons déployé une première bâche au hameau de St André sur un terrain communal. Nous souhaiterions implanter en priorité 3 nouvelles bâches, route de DUC, route de Sauvagnas et au lieu-dit CAPPE. Pour cela nous recherchons des terrains et nous faisons ici, appel aux propriétaires intéressés pour mettre à notre disposition des emplacements(merci de contacter la mairie) .

Infos municipales

Le débroussaillage

Débroussailler son terrain et les abords de son habitation, c'est obligatoire et c'est investir pour votre sécurité face aux feux de forêt et de végétation

Les feux majeurs de 2022 nous rappellent l'importance du risque d'incendie de forêts et de végétation. Le changement climatique intensifie ce risque : la saison des feux s'allonge et le risque s'étend dans de nouvelles régions.

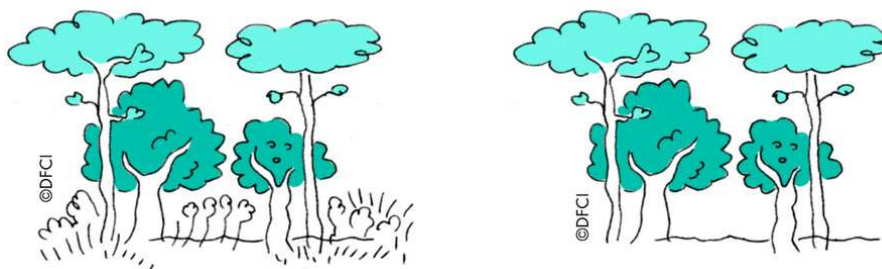
Débroussailler son terrain et les abords de son habitation, c'est faire face à cette menace : vous limitez la propagation du feu, facilitez l'intervention des sapeurs-pompiers et c'est aussi la meilleure des protections pour vous et vos biens.

C'est pour cette raison qu'il s'agit d'une obligation légale sur une partie de notre territoire, lorsque le risque le justifie. Le débroussaillage vise à réduire la masse de végétaux dans une zone de 50 mètres (ou 100 mètres - à adapter au contexte communal) autour de vos bâtiments ou autre équipement.

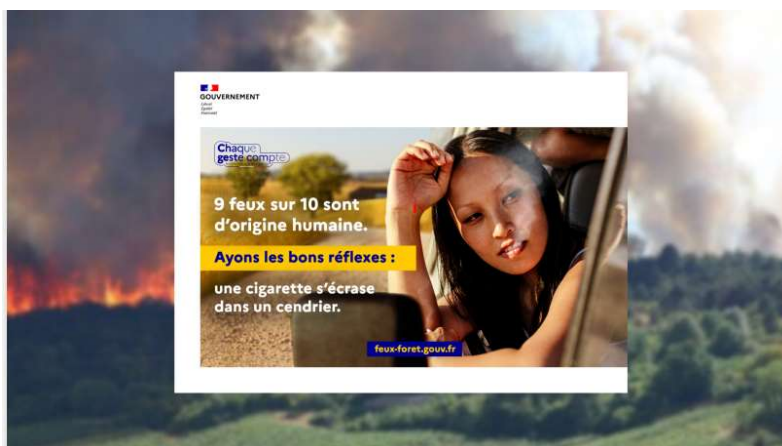
Vous êtes concernés par cette obligation si vous êtes propriétaire de bâtiments ou d'équipements situés à moins de 200 mètres de bois, forêts, landes, maquis et garrigues.

Le maire est chargé du contrôle du respect de cette obligation et les agents assermentés, notamment ceux de l'Office national des forêts (ONF), sont habilités à verbaliser.

Pour savoir si vous êtes concerné par l'obligation légale de débroussaillage, vous pouvez contacter votre mairie, votre préfecture ou vous rendre sur feux-foret.gouv.fr, où vous trouverez toutes les informations utiles.



Les bons réflexes



Infos municipales

Plan Communal de Sauvegarde



Depuis quelques années Pandémies et Catastrophes climatiques sont de plus en plus fréquentes. Les communes ont la nécessité de s'organiser pour prévenir et gérer crises et difficultés majeures.

Le plan communal de sauvegarde établit l'organisation globale de gestion des événements adaptée à leur nature, à leur ampleur et à leur évolution, tout en prenant en compte les particularités de son territoire et les circonstances locales

Le PCS est un document qui recense d'une part les risques, mais également les besoins et les moyens humains et matériels présents sur la commune. Il est rédigé en mairie et doit obligatoirement être transmis à la préfecture.

La révision de notre Plan Communal de Sauvegarde est en cours.

Nous devons recenser les personnes isolées mais également les personnes susceptibles d'accompagner l'équipe municipale en cas de crise :

- Si vous êtes infirmiers(ères), médecins, personnels soignants,
- Si vous parlez une langue étrangère
- Si vous possédez du matériel spécifique de type tracteur, fourgon, citerne, groupe électrogène, tronçonneuse ou autre

N'hésitez pas à vous faire connaître en mairie : La solidarité nécessite un minimum d'organisation... L'équipe municipale vous remercie par avance !

TELEALERTE : la solution d'appels d'alerte à la population



Vous souhaitez être informés en cas de risques d'inondation, tempête, canicule, coupure d'eau ou d'électricité, route barrée, travaux ...

Si ce n'est pas déjà fait, inscrivez-vous via le formulaire disponible sur le site de la mairie, (Onglet Accueil, puis cliquez en bas de la page sur le logo

Téléalerte



Suivez alors les instructions pour vous inscrire
En cas d'alerte, la **Mairie** adressera un message (téléphone, SMS ou courriel) aux personnes figurant sur son fichier.

Infos municipales

Permanence France Service par La Poste



**France
services**



Agence nationale
des titres sécurisés



Besoin d'aide pour vos démarches administratives ? CPAM, CAF, MSA, Pôle Emploi, Finances Publiques, Assurance Retraite, ANTS (agence nationale des titres sécurisés)

N'hésitez pas à venir à la mairie de Saint- Caprais de Lerm une conseillère France Services est là pour vous aider.

A compter du 7 juillet, elle vous recevra le vendredi matin des semaines impaires, de 9h à 12h.

Vous pouvez prendre rendez-vous au 05.53.98.72.28 ou par mail puymirol@france-services.gouv.fr

Les services proposés



La Caisse des allocations familiales (Caf)* - Création d'un compte, aide aux services en ligne, à la compréhension des courriers, accompagnement pour les réponses, aide pour compléter son dossier, aide au suivi de dossier en ligne, orientation pour les situations complexes...



Pôle Emploi - Aide à l'inscription et à l'actualisation mensuelle, aide à la compréhension des courriers et à la rédaction des réponses, conseil et orientation dans la recherche d'emploi...



Ministère de l'intérieur - Création de compte, accompagnement aux demandes de permis de conduire, cartes grises, pré-demandes de cartes d'identité et de passeports.



Assurance maladie - Créer un compte ameli, effectuer et suivre des démarches en ligne, télécharger des attestations de droit, relevés de paiement, prendre un rendez-vous en ligne, aider à compléter son dossier...



Finances publiques* - Impôts - Création de compte, aide à la déclaration des revenus en ligne et paiement en ligne, aide à la compréhension des courriers reçus, aide pour compléter son dossier...



MSA (sécurité sociale agricole) - Création du compte, accompagnement aux services en ligne, aide aux demandes (APL - Retraite), suivi des déclarations trimestrielles RSA, aide pour compléter son dossier...



Assurance retraite - Création d'un compte, aide au dossier retraite (demande, informations), téléchargement des relevés de carrière, aide pour compléter son dossier...



La Poste - Aide à l'utilisation des outils en ligne, création adresse mail / compte, affranchir et acheter des produits en ligne, envoyer et suivre du courrier...



Point Justice* - Orientation et information sur le droit du logement, de la famille, du travail, du droit administratif, des problèmes de voisinage, responsabilités civiles...

Infos municipales

Les tarifs communaux

Salle des fêtes

La climatisation est maintenant installée dans notre salle des fêtes. Compte tenu du surcoût lié à son fonctionnement, le conseil municipal a décidé d'uniformiser les tarifs été / hiver.

La location de la salle le Week-end s'entend du vendredi après-midi jusqu'au lundi matin, toute demande de journée supplémentaire sera facturée.

Voici les nouvelles conditions de location :

- 135 € location résident commune (tarif préférentiel applicable 1 fois par année civile)
- 425 € location résident Hors commune et commune après utilisation du tarif préférentiel annuel.
- Gratuit pour les associations de la commune
- 50 € / jour supplémentaire pour les habitants de la commune
- 60 € / jour supplémentaire pour les hors commune
- 200 € de dépôt de garantie ménage, restituée selon l'état des lieux
- 800 € de dépôt de garantie salle, restituée selon l'état des lieux
- Accès internet 10 € (air box Orange)

D'autre part, suite à plusieurs annulations tardives de location de la salle, engendrant un manque à gagner pour la commune, **un nouveau règlement intérieur a été mis en place** :

Le paiement de la location devra maintenant intervenir dans le délai d'un mois à compter de la réservation et la validera. Il sera encaissé immédiatement et ne sera restitué que si l'annulation de la réservation est due à un cas de force majeure.

S'il n'est pas versé dans les délais, la réservation sera annulée

Ecole

- Repas : 3€
- Accueil périscolaire Commune et Hors Commune : forfait matin/soir :
 - 7 € par enfant et par mois
 - A partir du 2ème enfant / 4€ par mois
- Garderie du mercredi Commune
 - 6 € pour la demi-journée et 8 € pour la journée
 - A partir du 2ème enfant 4 € pour la demi-journée et 4 € pour la journée
- Garderie du mercredi Hors Commune
 - 12 € pour la demi-journée et 16 € pour la journée
 - A partir du 2ème enfant 8 € pour la demi-journée et 8 € pour la journée
 - Repas facturé au prix coutant (prestataire)

Ces mêmes tarifs sont appliqués pour les collégiens

Photocopie

- Noir et Blanc : 0.15€ la copie (gratuit si document scolaire)
- Couleur : 0.50€ la copie

Cimetière

- Concession 30 ans : 75€ / m2
- Colombarium : 600 €

Dépôts Sauvages : Amende 100 €

L'Aide à l'achat d'un Vélo à Assistance Electrique est reconduite



Conditions d'obtention de l'aide

- Résider dans une commune de l'Agglo d'Agen
- Pas de condition de revenus
- Dans la limite de 200 vélos
- Participation à hauteur de 200 € par vélo
- Limité à 2 vélos par foyer

Comment ?

- S'inscrire en ligne sur le site internet de l'Agglomération d'Agen : <https://www.aggloagen.net/>
- A partir du 5 juin 2023, se présenter aux permanences du service Mobilités et Stationnement qui se tiennent les lundi, Mercredi et Vendredi de 9h à 12h et de 13h30 à 17h au Centre Technique de l'Agglomération d'Agen, avenue Georges Guignard, 47550 BOE muni des documents demandés
- Un chèque Vélo de 200€ valable 2 mois vous sera remis et devra être présenté au commerçant partenaire lors de l'achat du VAE

Pour toutes informations complémentaires, vous pouvez contacter le service Mobilités et Stationnement : M.Emmanuelle BABUT : 0553481739 : marie-emmanuelle.babut@agglo-agen.fr
Secrétariat : 05 53 48 98 25

Une Aide dans votre projet de rénovation

L'Agglo d'Agen a mis en place un Programme d'intérêt Général (PIG) « **énergie, autonomie, lutte contre l'habitat Indigne** »

Ce dispositif permet à l'ensemble des propriétaires occupants modestes et très modestes de bénéficier d'un accompagnement

- ✓ **Financier**, grâce à des subventions de l'ANAH qui peuvent être abondées par d'autres partenaires (CARSAT, fondation Abbé Pierre, Procvivis..)
- ✓ **Administratif et technique** gratuit, pour aider les propriétaires à définir les travaux, choisir les devis, monter les dossiers de demandes de subventions et versements d'aides dans leur projet de rénovation : assistance administrative, conseils techniques et obtention de subventions publiques.

Les thématiques visées sont des projets de

- ✓ Performance énergétique
- ✓ Adaptation au vieillissement de la population
- ✓ Lutte contre l'habitat indigne et dégradé

Un seul point d'entrée UNIQUE pour tous renseignements

Avant le début des travaux : contacter la plateforme de Rénovation Energétique de l'habitat RENOV'AA par mail: plateforme.habitat.energie@agglo-agen.fr ou au 05.53.69.47.01 ou en vous rendant directement à la Mairie d'Agen (au rez de chaussée à droite en rentrant)

L'Agglo d'Agen fait sa « révolution des poubelles »

L'Agglo d'Agen a distribué dans les boîtes aux lettres de chaque administré l'info « Spéciale révolution des poubelles ». Si vous n'avez pas reçu ce document, nous vous invitons à aller sur le site de l'Agglo d'Agen afin d'en prendre connaissance.

Lien du site : www.agglo-agen.fr (Toute l'actualité – Révolutions des poubelles : Aux actes Citoyens – Agglo Info 16).



Accès aux déchèteries :

A compter du 3 avril 2023, l'accès aux déchèteries sera réservé aux seuls habitants de l'Agglomération inscrits au service, pour des véhicules dont le PTAC est inférieur à 3.5t. Un système de contrôle d'accès par lecture de plaque d'immatriculation est mis en place dans les déchèteries. Pour ce faire, vous devez inscrire votre plaque d'immatriculation à l'accueil du Centre Technique de l'Agglomération à Boé ou sur le site de l'Agglomération d'Agen.

Lien du site : www.agglo-agen.fr (Vie quotidienne – Collecte et traitement des déchets – Inscription en déchèterie).

Pour pouvoir s'inscrire, il faut les justificatifs suivants en format numérique :

- un justificatif de domicile de – de 6 mois (avis de taxes locales, facture énergie...)
- une carte grise du/des véhicules
- une carte d'identité
- Kbis de moins de 3 mois **UNIQUEMENT POUR LES PROFESSIONNELS**

Jours et Heures d'ouverture :

Pour rappel, les heures d'ouverture sont élargies : 6 jours sur 7 et 8 heures par jour !

Ouverture du lundi au samedi de 10h à 18h toute l'année sauf les dimanches et jours fériés.

Pour toutes autres questions, contactez le numéro vert !

N°Vert 0 800 77 00 47

ou rendez-vous sur www.agglo-agen.fr

La vie au village

La bibliothèque municipale Serge Montigny

Les bénévoles de la bibliothèque sont très heureux d'avoir pu vous proposer en ce début d'année :

Soirée contée du vendredi 31 mars 2023 avec Christel DELPEYROUX



Justesse de la parole, précision du geste et intensité des images transmises, font de Christel une conteuse qui a l'art de révéler la force et la complexité des histoires qu'elle raconte. D'un tempérament à la fois généreux et pétillant, la simplicité de sa présence sur scène lui permet d'établir un rapport direct avec le public.

La chasse aux œufs organisée par l'Association des Parents d'Elèves nous a permis de faire découvrir quelques albums aux enfants petits et grands dans l'enceinte de notre très jolie bibliothèque.



Le marché aux fleurs et le vide grenier organisés par l'Association des Parents d'Elèves. Tenue du stand de livres et revues diverses.

La chasse au trésor, préparée par Odette, a connu un franc succès, 32 participants cette fois-ci.



Des visiteurs précoces mais passionné(e)s nous rendent visite très régulièrement :



Le club de lecture continue sa route avec, chaque premier jeudi du mois, une dizaine de participants.

Venez nous rejoindre si le cœur vous en dit.....

La vie au village

Maison des Assistantes Maternelles

Le mercredi 5 avril, c'était la fête à la MAM « A petits pas !! »

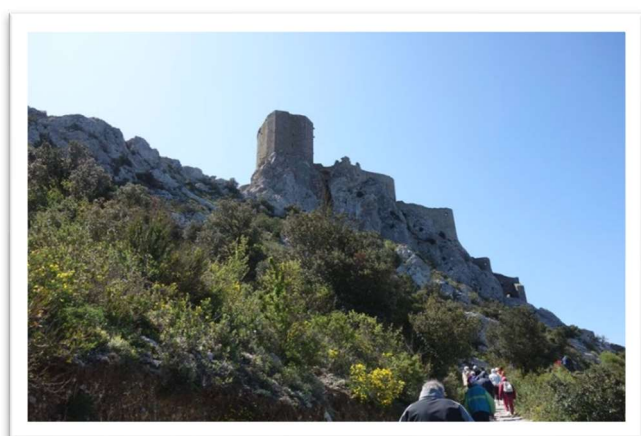
Tous nos enfants ont participé au carnaval !

Nos « petits pas » avaient revêtu leurs costumes de Princesse, de petite souris, de cow-boy, de pirate, de Spiderman et même un petit roi et les nounous en clown pour faire rire tout ce petit monde !! Les jours précédents, nous avons proposé plusieurs ateliers qui ont permis aux enfants de se mettre dans l'ambiance, avec entre autres des masques d'Arlequin, de la peinture avec les mains pour faire des clowns, et nous chantions des comptines tous les matins sur le thème du carnaval comme par exemple « Polichinelle » ou bien « Arlequin dans sa boutique ». Il fait bon vivre à la MAM de Saint Caprais de Lerm ! Alors n'hésitez pas à venir nous rencontrer si vous voulez une place pour votre bébé ou futur bébé ! **Nous avons encore une place de disponible pour la rentrée 2023 (septembre) et une place le mercredi toute la journée !**

Les nounous Séverine & Johanna



Quelques nouvelles du Club des Aînés



Comme tous les ans, nous avons marqué l'arrivée des vacances de Pâques en offrant une corbeille d'œufs en chocolat aux élèves de l'école de St Caprais de Lerm.

Le 18 mars, repas annuel chez Sandrine à St Jean de Thurac. Nous étions contents de nous retrouver et de bavarder longuement.

Le 17 mai, départ de bonne heure pour Cucugnan et le château de Quéribus dans les Corbières. Mais la visite du château se mérite. Avec un vent « à décorner les bœufs », l'ascension fut difficile, Il fallait

déjà garder son équilibre. Nous n'avons pas tous atteint le sommet qui présente une vue exceptionnelle. Après l'effort, le réconfort, un peu décoiffés tout de même, nous avons apprécié le repas et goûté le vin de Corbières, suivi de la projection du film retraçant le rêve de ce brave Curé de Cucugnan qui voulait sauver ses ouailles. Visite de ce joli village avec le moulin d'Omer très bien restauré et qui date de 1692, arrêt à la boulangerie traditionnelle, et il faut rentrer !

La vie au village

Au printemps, le réveil du village !



La Fête de la Saint Patrick est connue de tous mais la renommée de la fête de la bière de St Caprais

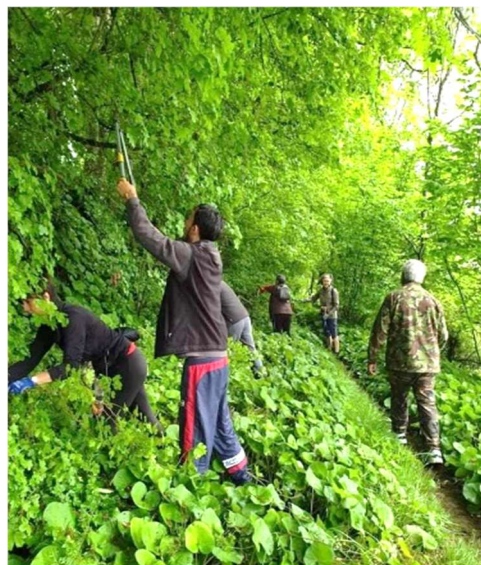


dépasse désormais de loin les frontières de notre village. L'édition 2022 avait été un grand succès. La météo étant encore avec nous, vous étiez encore plus nombreux à déguster les nombreuses variétés de bières ainsi que les tapas de produits locaux. Le groupe irlandais des « Irish Rollers » et DJ Mickael ont mis une ambiance de folie. Les bars intérieurs et extérieurs affichaient complet. Le concept bar tapas et manges debout semble définitivement adopté. Vos sourires et l'atmosphère bienveillante d'enfants, parents et grands-parents ont comblé les serveurs du comité des fêtes vêtus de tabliers verts pour l'occasion. Rendez-vous fin mars 2024 avec vos amis.



Eco-rando du printemps :

Votre comité adore faire la fête mais il est aussi soucieux de votre environnement et du plaisir des capraisiens. Ainsi, en partenariat avec la municipalité, une superbe journée rando et entretien des chemins ruraux de Saint Caprais a été organisée le 7 mai dernier. Au programme petit déjeuner offert par la commune, entretien du chemin entre « Margastau le Vieux » et « l'Autheronne », réouverture du chemin qui relie le rondpoint à l'entrée du village au hameau de « Duc ». Puis casse-croûte offert par le comité. Dans une ambiance chaleureuse et une efficacité redoutable, les deux équipes (une quarantaine de personnes) se sont activées pour un résultat au-delà de nos espérances. Objectifs remplis, convivialité au top. Nous vous attendons encore plus nombreux l'an prochain.



Le comité s'agrandit !

De nouveaux membres nous ont rejoint les derniers mois. Mais nous déplorons aussi le départ de notre présidente Sonia Verney qui a mis toute son énergie à relancer le comité des fêtes et à impulser la fête de la bière. Merci à toi, tu rends ton tablier mais il t'attendra avec nous derrière le comptoir pour tes prochaines visites. Une Assemblée Générale Extraordinaire du comité se tiendra donc en septembre. D'ici là, les gens motivés, sympas, qui aiment la convivialité peuvent nous rejoindre en laissant leurs coordonnées à la mairie.

La vie au village

Cycle Piscine

Les élèves de la PS au CE1 se sont rendus durant 8 séances à la piscine AQUASUD. C'était une sacrée organisation d'encadrement mais tout était bien organisé ! Merci à toutes les personnes mobilisées !



Matinée cuisine

Après avoir cuisiné tout le mois de décembre à l'école, les élèves cuisinent avec leurs parents et dégustent leurs mets !



Matinée jeux de société

Après avoir joué tout le mois de mars, les élèves viennent jouer avec leurs parents pour un bon moment de partage !



Journée Savoir rouler

Après avoir travaillé durant les mois d'avril et mai sur le savoir rouler, être piéton, porter secours ; place à la journée de clôture du projet avec la participation de Prévention MAIF des infirmiers scolaires, merci à eux et à tous les accompagnateurs de cette journée !



Garderie

Cette année, à la garderie du mercredi, les enfants ont pu découvrir plein d'activités sous forme de bricolage, peintures, dessins, constructions ... sur le thème de la **nature** et la **forêt**. Ils ont participé à différents jeux de société et de plein air sans oublier notre atelier cuisine ! Quelques-unes de leurs créations seront exposées lors de la fête de l'école.



La vie au village

FÊTE DE L'ÉCOLE



Le 16 juin, nous avons célébré la fête du Regroupement Pédagogique Intercommunal. Une belle fête qui a réuni environ 300 personnes pour écouter nos enfants chanter. Un spectacle de chants et de danses réunissant les enfants de la petite section au CM2, avec de jolis décors de scène et exposition de dessins réalisée par les élèves du R.P.I. Nous remercions les professeurs d'avoir collaboré à ce projet ainsi que les enfants pour leur participation.

Nous avons proposé boissons, plaisirs sucrés et une formule Burger Frites. 220 repas servis au cours de cette soirée, des châteaux gonflables installés sur le parking de la salle des fêtes et plus de 200 personnes installées sur cette place, cela était très convivial.

En tant que Présidente de l'APE, je remercie infiniment l'ensemble des membres de l'A.P.E. de répondre présents pour l'organisation de ces belles manifestations pour nos enfants tout au long de l'année.

Merci aux habitants du village d'être présents lors de ces événements.



La vie au village

Vœux du maire



Privée de cérémonie des vœux depuis 2 ans pour cause de Covid, la nouvelle équipe municipale, a enfin pu convier l'ensemble des habitants de la commune au traditionnel rendez-vous de début d'année.

Devant un public venu nombreux, Cécile Génovesio a pu faire un point d'étape de son mandat. Le projet phare : la transformation du cœur de village avance prudemment : la livraison des 3 logements est prévue pour le début d'été, la mise en valeur du parvis et la rue de de l'église suivront.

Le déploiement de la fibre optique, la révolution des poubelles, la transition énergétique avec le changement de mode de chauffage sur la majorité des bâtiments communaux et la révision du PLUI font également partie des challenges de l'équipe municipale qui souhaite avant tout, que notre commune reste attractive et accueillante.

Mais le point d'orgue de cette cérémonie fut l'hommage rendu à Jean Paul Pradines dont le travail de maire de Saint-Caprais pendant 30 ans a profondément transformé la commune. Très dévoué et au service des capraisiens, il méritait grandement la médaille de l'Honorariat, que lui a remise notre sénatrice Christine Bonfanti-Dossat. Cette distinction conférée aux élus locaux qui ont exercé de longs mandats, a également été attribuée à Marc Boueilh, maire de Castelculier pendant 31 ans, et Jean-Michel Moynié, maire de Saint-Pierre-de-Clairac pendant 40 ans.

A l'issue de ces moments remplis d'émotions, élus et habitants étaient heureux de se retrouver autour du traditionnel verre de l'amitié, autant de moments de partage qui nous ont bien manqués !



La vie au village

Atelier FORM'EQUILIBRE - Restons debout -



L'A.S.E.P.T. Périgord Agenais (Association Santé Education et Prévention sur les Territoires) propose des ateliers pour les seniors de **+ de 55 ans** et retraités.

Animées par Céline, douze séances de gymnastique gratuites

ont eu lieu à la **salle des fêtes du jeudi 09/03/23 au jeudi 08/06/23 de 10h à 11h30** pour sensibiliser les personnes à leurs risques de chutes.

Ces ateliers, animés par des professionnels informés, sensibilisent les seniors à adopter des comportements sains au quotidien en faveur d'un bien vieillir et pour maintenir le lien social et la convivialité. Leur site « contact@asept-perigord-agenais.fr » vous propose plusieurs ateliers et conférences.

Dès la rentrée de septembre 2023 :

- 2 ateliers NUTRI'ACTIV
- 6 séances (bien manger – bien bouger)
- ESCAPE GAME Séniors – 1 heure 30 (jeu participatif sur les mystères du sommeil)

se dérouleront à la salle des fêtes de Saint-Caprais-de-Lerm suivis **en janvier 2024** du YOGA DU RIRE et de FORM'BIEN ETRE.

Ces ateliers sont gratuits, ouverts à tous les seniors, leurs dates et programmes se trouvent sur le site de L'A.S.E.P.T. Lot-et-Garonne ou affichés à la mairie. Inscription à l'atelier directement sur le site.

PROJET :

Les participants à cet atelier ont été très satisfaits de cette prestation, aussi Céline propose de continuer à assurer ses cours à la rentrée avec une adhésion et un abonnement sur l'année.

Si vous êtes intéressé, merci de vous inscrire auprès de notre secrétaire de mairie.

Remise à niveau du code de la route pour les seniors

Après une formation « savoir rouler » à vélo et « être piéton » par l'association Prévention MAIF pour les enfants de notre école, celle-ci propose **aux seniors de plus de 60 ans** de notre village, un stage de rafraîchissement des connaissances en matière de conduite et code de la route :

- une séance de conduite d'une voiture école,
- une séance « code de la route » en salle.

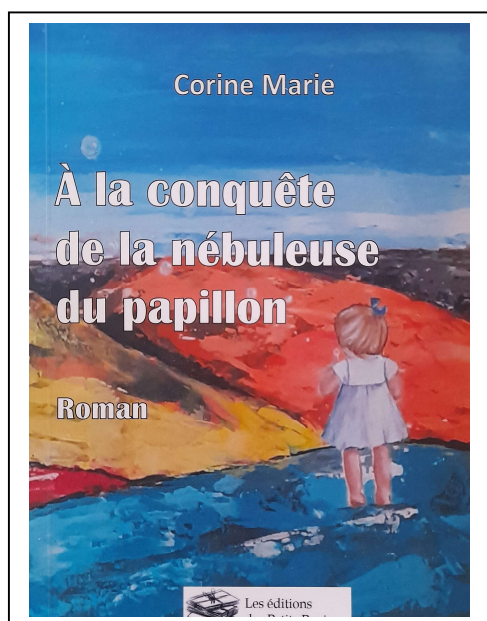
Ce stage entièrement gratuit est assuré par l'Association des Ecoles de Conduite du Lot-et-Garonne (AEC47), partenaire de Prévention MAIF, qui délègue ses moniteurs pour conseiller et effectuer un bilan personnalisé en fin de séance. Si vous êtes intéressé(e), merci de vous préinscrire auprès de notre secrétaire de mairie pour organiser cette formation auprès de Prévention MAIF.



La vie au village

Ouvrage de Corine Marie

Voici le deuxième ouvrage de notre romancière Saint Capraisienne, Corine Marie :
« **A la conquête de la nébuleuse du papillon** ».



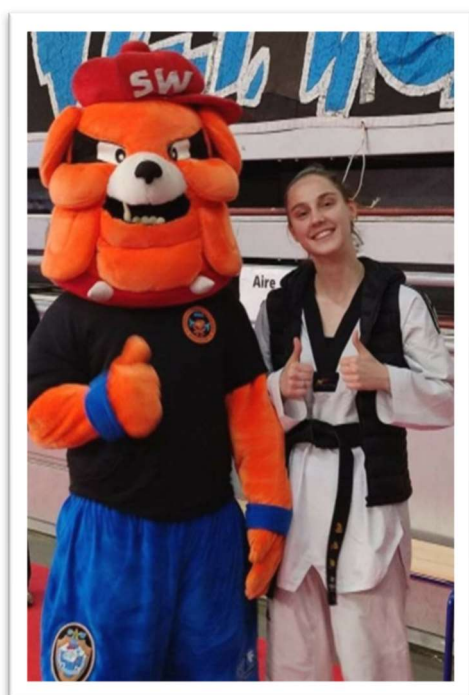
Il s'agit de la version augmentée « Des 7 vies de Gaïa », publié en 2020. C'est la même histoire agrémentée de nouveaux personnages et d'un nouveau point de vue.

Le descriptif qui suit vous donne une idée de ce qui vous attend : Gaïa demande à Ary, son époux, de lire son dernier manuscrit avant de l'envoyer à l'éditeur. Ary, dès les premières lignes, est réticent face à cette nouvelle histoire. Trop de détails futuristes le dérangent. Il s'étonne également que Gaïa qui est également médium, y dévoile ses rituels ainsi que ses vies antérieures. Il connaît bien les vies antérieures de Gaïa mais il ne comprend pas l'intérêt de ces versions-là. Au fil des pages, les interrogations et les surprises s'amplifient. Malgré les dires de Gaïa, Ary prend conscience que certains éléments de cette fiction se transforment en faits réels. Les prédictions de Gaïa

vont-elles toutes se réaliser ? Le futur qu'elle a imaginé va-t-il vraiment se concrétiser ?

N'hésitez pas à contacter Corine par mail à corinemarie.auteure@gmail.com pour lui faire part de vos impressions. C'est grâce à vos retours que ses écrits évoluent. Le but étant de vous faire voyager. Est-ce que cela sera le cas avec ce deuxième roman ?

Encore une bonne saison pour Estelle



La jeune Capraisienne intègrera l'INSEP à la rentrée de septembre. Après une saison 2022-2023 de haut vol, sélectionnée à plusieurs reprises en équipe de France sénior, Estelle a gagné son billet pour participer début août au championnat du monde universitaire en Chine, dans la ville de Chengdu.

La jeune championne de France Espoirs de 19 ans suit une progression constante tout en menant ses études de mécatronique. Aujourd'hui, numéro 1 française, dans le top 50 du classement mondial, catégorie sénior féminine de – 57 kg de Taekwondo, dans le sport de combat le plus pratiqué au monde, Estelle poursuit son rêve de participer aux jeux olympiques. En prime, une immense fierté de représenter sa commune, son département, sa région ainsi que son pays dans les grandes compétitions.

La vie au village

Vivre Ensemble

Halte aux nuisances !

En cette période estivale de bricolage et de jardinage, petit rappel de l'arrêté préfectoral sur le bruit et les nuisances sonores.

De jour comme de nuit, aucun bruit ne doit par sa durée, sa répétition ou son intensité, porter atteinte à la tranquillité publique du voisinage ou à la santé de la personne.

Les travaux de bricolage ou de jardinage réalisés par des particuliers à l'aide d'outils ou d'appareils tels que tondeuse à gazon, tronçonneuse, perceuse, ne peuvent être effectués que :



- du lundi au vendredi de 8h30 à 12h30 et de 14h à 19h30
- le samedi de 9h à 12h et de 15h à 19h
- le dimanche et jours fériés de 10h à 12h

Sécurité routière

A plusieurs reprises dans nos précédents bulletins, nous avons porté à votre attention, la nécessité de réguler la vitesse de circulation sur notre commune.



Depuis le début de l'année, deux accidents ont eu lieu sur la départementale menant à notre village, dont un accident grave. Nous faisons ici, encore appel à votre responsabilité, à prendre en compte la sécurité de tous, nos routes de campagnes sont trop étroites et sinueuses pour les vitesses excessives. Nous continuerons à demander à la gendarmerie de pratiquer des contrôles inopinés sur la commune.

Bien s'occuper de son compagnon à quatre pattes !

Face au nombre croissant d'incivilités, que ce soit en ville, à la campagne ou en forêt, il est important de rappeler les règles élémentaires à respecter quand vous vous promenez avec votre toutou. Dans les zones urbaines, un chien doit être promené en laisse. Cette mesure est importante pour la sécurité de votre chien et celle des gens qu'il va croiser, mais c'est surtout une obligation légale.



Soumis à de nombreuses tentations : poubelles éventrées, autre chien, enfants qui courent, effrayé par des sirènes, des trottinettes, vélos, motos, notre compagnon peut s'échapper (nuisance pour les promeneurs), aboyer (désagrément pour les voisins) ou pire, traverser une route et provoquer un accident. Un chien détaché ne doit pas être en divagation, à plus de 100 mètres de son propriétaire, hors de portée de voix ou de vue. **Le non-respect de ces règles** (nuisance sonore, balade sans laisse, divagation, maltraitance) **peut entraîner des amendes**, son propriétaire peut être tenu comme pénalement responsable (de la simple blessure à l'homicide involontaire).

Etat Civil

MARIAGES

WIART Jérémy et CAVAILLÉ Marine Audrey le 27 Mai 2023

LAGOURGUE Sébastien et TAHON Leticia le 24 Juin 2023

PACS

FIL Rayane et ROQUES Lallie le 22 Mars 2023

Toutes nos félicitations aux jeunes mariés et pacsés

DECES

URIZZI Dominique, Jean, Claude le 09 mai 2023

COUSTOU Raymond, Elie le 19 juin 2023

Nous renouvelons nos condoléances aux familles

LES PROCHAINES DATES A RETENIR

30 Juin 2023	Marché Gourmand
29 Juillet 2023	Tournoi de pétanque organisé par les Sportifs de Saint Caprais
26 Août 2023	Tournoi de pétanque organisé par les Sportifs de Saint Caprais
03 Septembre 2023	Repas de la chasse
29-30 Sept -1er Oct 2023	Fête du Village
03 Décembre 2023	Loto organisé par les Sportifs de Saint Caprais